

Rapport annuel

**SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT**

**(ROSTRENEN)**

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2023**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	14
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>15</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	15

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2023, 5 services :

- 4 services exploités par la SAUR (Centre Bretagne Pelem, St Maudez + commune de Gouarec depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (Argoat)

**Le présent rapport concerne uniquement le service : ROSTRENEN.**

Les communes de ce service sont les suivantes : ROSTRENEN.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 300 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2020	Transfert de compétence de la commune de Rostrenen vers le SM Kreiz Breizh Argoat.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des peintures intérieures
<b>Prestations particulières</b>	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la peinture des ouvrages peints, de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des ouvrages de traitement, des peintures extérieures, des poteaux incendie, du génie civil
-----------------------	---

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Captage de Coadernault ROSTRENEN Prélèvement en nappe souterraine	25	79 741	88 316	+10,75 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>79 741</b>	<b>88 316</b>	<b>+10,75 %</b>

### • Volumes importés

Achat à	Acheté en 2022 [m³]	Acheté en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	216 235	221 955

### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station de Coadernault ROSTRENEN Filtration lente	350	79 741	88 316	+10,75 %

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	79 741	88 316	+10,75 %
Importations	216 235	221 955	+2,65 %
<b>Total général</b>	<b>295 976</b>	<b>310 271</b>	<b>+4,83 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	2 080	2 112	+1,54 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	72	66	-8,33%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	2	0	-100,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>2 154</b>	<b>2 178</b>	<b>+1,11 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	79 741	88 316	+10,75 %
Volume importé	216 235	221 955	+2,65 %
Volume exporté	- 79 769	- 94 498	+18,46 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>216 207</b>	<b>215 773</b>	<b>-0,20 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	102 200	101 941	-0,25 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	64 724	65 571	+1,31 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	14 257	0	-100,00 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>181 181</b>	<b>167 512</b>	<b>-7,54 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 48 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 49 m<sup>3</sup> en 2022.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2022 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2023 [m <sup>3</sup> ]
SM KREIZ BREIZH ARGOAT - PLOUGUERNEVEL	5 518	5 072
SM KREIZ BREIZH ARGOAT - CENTRE BRETAGNE PELEM	74 251	89 426
Volume total exporté	- 79 769	- 94 498

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	97,9	97,8	-0,09 %

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2024, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 21,443 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

# SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ROSTRENEN

2023

tarif domestique de la commune

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,92	32,79	+6,05 %
	Abonnement diam 30 mm	30,92	32,79	+6,05 %
	Abonnement diam 40 mm	30,92	32,79	+6,05 %
	Abonnement diam 50 mm	30,92	32,79	+6,05 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	30,92	32,79	+6,05 %
	Abonnement diam 80 mm	30,92	32,79	+6,05 %
	Abonnement diam 100 mm	30,92	32,79	+6,05 %
	Abonnement diam 150 mm	30,92	32,79	+6,05 %
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,937	0,993
N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )		0,790	0,838	+6,08 %
N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )		0,584	0,619	+5,99 %
N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )		0,573	0,607	+5,93 %
N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )		0,481	0,510	+6,03 %
N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )		0,481	0,510	+6,03 %
N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )		0,481	0,510	+6,03 %
N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )		0,481	0,510	+6,03 %
N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )		0,481	0,510	+6,03 %
Vente en Gros		0,452	0,480	+6,19 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,51	53,69	+10,68 %
	Abonnement diam 30 mm	64,73	53,69	-17,06 %
	Abonnement diam 40 mm	98,74	53,69	-45,62 %
	Abonnement diam 50 mm	217,84	53,69	-75,35 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	569,17	628,28	+10,39 %
	Abonnement diam 80 mm	1348,79	1485,86	+10,16 %
	Abonnement diam 100 mm	2561,54	2819,89	+10,09 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	Abonnement diam 150 mm	5160,28	5678,50	+10,04 %
	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,5577	0,5421	-2,80 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,6669	0,6582	-1,30 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,5829	0,6413	+10,02 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,4633	0,5122	+10,55 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,4105	0,5200	+26,67 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,4024	0,5200	+29,22 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,3455	0,5200	+50,51 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,2382	0,5200	+118,30 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )	0,2382	0,5200	+118,30 %
Vente en Gros	0,3900	0,3150	-19,23 %	
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

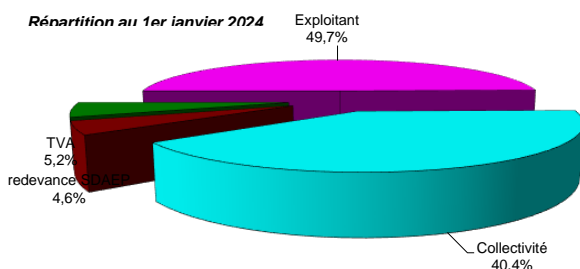
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
Exploitant	140,42	148,85	+6,00 %
Collectivité	117,62	121,06	+2,92 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
TVA	14,93	15,61	+4,55 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>286,47</b>	<b>299,40</b>	<b>+4,51 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+4,60 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,50 €/m<sup>3</sup>  
 0,0025 €/l



# SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ROSTRENEN

2023

tarif domestique de la commune

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation	
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,92	32,79	+6,05 %	
	Abonnement diam 30 mm	30,92	32,79	+6,05 %	
	Abonnement diam 40 mm	30,92	32,79	+6,05 %	
	Abonnement diam 50 mm	30,92	32,79	+6,05 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	30,92	32,79	+6,05 %	
	Abonnement diam 80 mm	30,92	32,79	+6,05 %	
	Abonnement diam 100 mm	30,92	32,79	+6,05 %	
	Abonnement diam 150 mm	30,92	32,79	+6,05 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,937	0,993	+5,98 %
		N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,790	0,838	+6,08 %
		N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,584	0,619	+5,99 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,573	0,607	+5,93 %
		N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,481	0,510	+6,03 %
		N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,481	0,510	+6,03 %
		N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,481	0,510	+6,03 %
		N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,481	0,510	+6,03 %
N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )		0,481	0,510	+6,03 %	
Vente en Gros		0,452	0,480	+6,19 %	
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,51	53,69	+10,68 %	
	Abonnement diam 30 mm	64,73	53,69	-17,06 %	
	Abonnement diam 40 mm	98,74	53,69	-45,62 %	
	Abonnement diam 50 mm	217,84	53,69	-75,35 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	569,17	628,28	+10,39 %	
	Abonnement diam 80 mm	1348,79	1485,86	+10,16 %	
	Abonnement diam 100 mm	2561,54	2819,89	+10,09 %	
	Abonnement diam 150 mm	5160,28	5678,50	+10,04 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,5577	0,5421	-2,80 %
		N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,6669	0,6582	-1,30 %
		N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,5829	0,6413	+10,02 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,4633	0,5122	+10,55 %
		N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,4105	0,5200	+26,67 %
		N° 6 (6 001 à 12 000 m <sup>3</sup> )	0,4024	0,5200	+29,22 %
		N° 7 (12 001 à 20 000 m <sup>3</sup> )	0,3455	0,5200	+50,51 %
		N° 8 (20 001 à 100 000 m <sup>3</sup> )	0,2382	0,5200	+118,30 %
N° 9 (au-delà de 100 000 m <sup>3</sup> )		0,2382	0,5200	+118,30 %	
Vente en Gros		0,3900	0,3150	-19,23 %	
<b>Redevances et taxes</b>	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024	Variation
Exploitant	140,42	148,85	+6,00 %
Collectivité	117,62	121,06	+2,92 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,91	17,59	+4,02 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>324,45</b>	<b>337,38</b>	<b>+3,99 %</b>

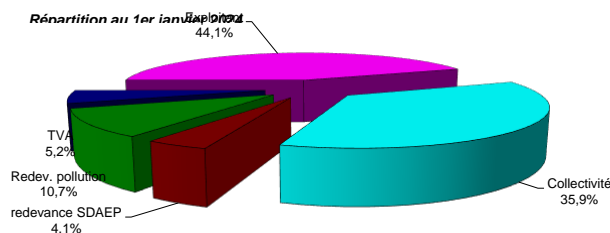
<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+4,60 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,81 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0028 €/l





## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### • Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	207 019,28 €	206 428,65 €	-0,29 %
dont abonnements	110 632,55 €	115 708,76 €	+4,59 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	118,38 €	- 665,23 €	
Recettes de volume exporté	27 030,51 €	41 820,87 €	+54,72 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>234 168,17 €</b>	<b>247 584,29 €</b>	<b>+5,73 %</b>
Autres recettes			
Excédent année précédente	51 475,64 €		
Loyer antennes	5 000,00 €	5 000,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>290 643,81 €</b>	<b>252 584,29 €</b>	

### • Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	201 143,31 €	200 402,72 €	-0,37 %
dont abonnements	63 752,10 €	66 999,12 €	+5,09 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	241,40 €	- 789,55 €	
Recettes de volume exporté	30 010,80 €	48 469,31 €	+61,51 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>231 395,51 €</b>	<b>248 082,48 €</b>	<b>+7,21 %</b>

## ■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2022	2023	Variation
Dépenses de volume importé	122 164,69 €	130 856,81 €	+7,12 %

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	19	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	24	0	100 %	

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

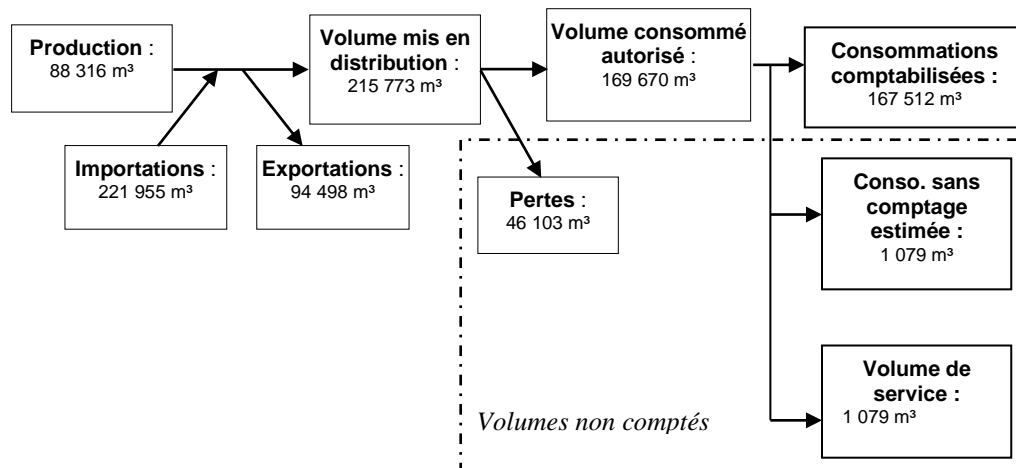
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 079 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 079 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	86,2 %	88,1 %	90,0 %	88,9 %	85,1 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	1,2	1,2	0,9	1,0	1,4

### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,1	1,1	0,8	0,9	1,3

### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	7,0	8,3	7,4	7,4	7,4
Seuil de rendement [%]	66,4 %	66,7 %	66,5 %	66,5 %	66,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,337	0,440	2	0,430	1,112

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,9 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bon de commande 2022-2026 : - renouvellement de réseau au lieu-dit Taberno Prajou Caer = 1 112 ml	176 807 €
Travaux d'amélioration de la chloration au réservoir de la Croix Haute	6 766 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	51 428,60 €	38 517,46 €
Remboursements au cours de l'exercice	15 975,00 €	15 351,43 €
dont en intérêts	3 117,86 €	2 494,29 €
dont en capital	12 857,14 €	12 857,14 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	78 246,90 €	78 247,06 €	78 247,06 €	63 233,63 €	65 668,77 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bon de commande 2022-2026 : - renouvellement de réseau rue Marcel Sanguy et rue des Martyrs = 1 100 ml	300 000 €
Entretien plantation d'arbres (captages de Coadernault)	1 260 €
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSSE) (164 875 € HT au global)	

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	579,00 €	206,00 €